



ARGAN

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 28.397.756 Euros

Siège social : 10, rue Beffroy
92200 Neuilly sur Seine
R.C.S. Nanterre B 393 430 608

Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015

Du 1er janvier au 30 juin 2015

I - Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	30.06.2015	31.12.2014
Actifs non courants :			
Immobilisations incorporelles	8	5	5
Immobilisations corporelles	9	339	253
Immobilisations en-cours - Juste valeur	10.1	32 478	11 836
Immeubles de placement	10.2	909 770	902 390
Actifs d'impôts différés			
Instruments financiers dérivés	11		
Autres actifs non courants	12	1 546	1 565
Total actifs non courants		944 138	916 050
Actifs courants :			
Créances clients	13	24 235	15 044
Autres actifs courants	14	11 144	6 262
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	25 627	28 691
Total actifs courants		61 005	49 997
Actifs destinés à être cédés	16	11 250	0
TOTAL ACTIF		1 016 393	966 047

PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	30.06.2015	31.12.2014
Capitaux propres :			
Capital	17.1	28 398	28 324
Primes	17.1	33 387	45 532
Réserves		196 080	155 157
Titres d'autocontrôle	17.3	-125	-67
Réévaluation des instruments financiers	11	-15 478	-19 833
Résultat		30 677	40 810
Total des capitaux propres part des propriétaires de la société mère		272 938	249 924
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres consolidés		272 938	249 924
Passifs non courants :			
Part à long terme des dettes financières	18	626 285	617 527
Instruments financiers dérivés	11	17 074	20 628
Dépôts de garantie	19	7 100	7 099
Provisions	20		
Dettes d'impôt à long terme (Exit tax - SIIC)	21		
Impôts différés	21		
Total des passifs non courants		650 459	645 254
Passifs courants :			
Part à court terme des dettes financières	18	45 551	43 582
Dettes d'impôt à court terme (Exit tax - SIIC - Impôts courants)	21	0	0
Dettes sur immobilisations		2 318	1 410
Provisions	20	17	17
Autres passifs courants	22	35 397	25 861
Total des passifs courants		83 283	70 869
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	18	9 712	
TOTAL PASSIF		1 016 393	966 047

II - Compte de résultat consolidé

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

En milliers d'euros	Notes	30.06.2015	30.06.2014
Revenus locatifs		33 454	32 749
Produits et charges locatives			
Autres produits et charges sur immeubles			
Revenus nets des immeubles	23	33 454	32 749
Autres produits de l'activité		9	
Achats consommés			
Charges de personnel		-1 166	-1 080
Charges externes		-1 085	-697
Impôts et taxes		-811	-457
Dotations aux amortissements et provisions		-66	-22
Autres produits et charges d'exploitation		-14	-332
Résultat opérationnel courant		30 321	30 161
Résultat des cessions	10		
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	10	12 513	-952
Résultat opérationnel		42 834	29 210
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24	160	342
Coût de l'endettement financier brut	24	-12 612	-12 255
Coût de l'endettement financier net	24	-12 452	-11 913
Autres produits et charges financiers	25	0	0
Charge ou produit d'impôt	26	296	-315
Résultat net		30 677	16 981
Part des actionnaires de la société mère		30 677	16 981
Intérêts minoritaires			
Résultat par action en euros	27	2,16	1,20
Résultat dilué par action en euros	27	2,16	1,20

III – Etat des produits et charges comptabilisés

En milliers d'euros	Notes	30.06.2015	30.06.2014
Résultat de la période		30 677	16 981
Partie efficace des gains et pertes sur instruments de couverture	11	4 354	-4 962
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 354	-4 962
Résultat de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		35 032	12 019
- Dont part du Groupe		35 032	12 019
- Dont part des intérêts minoritaires		0	0

IV - Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	30.06.2015	30.06.2014
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		30 677	16 981
Dotations nettes aux amortissements et provisions		42	-171
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	10	-12 513	952
Charges calculées		97	185
Résultat sur cessions d'actifs, subventions reçues	10	-2	3
Coût de l'endettement financier net	24	12 452	11 913
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	26	-296	315
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et avant impôt (A)		30 458	30 177
Impôts courants (B1)		296	-315
Exit tax payée (B2)			
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)		-4 535	2 436
Flux net de trésorerie dégagé par l'activité (D) = (A + B1 + B2 + C)		26 219	32 298
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-5 664	-33 395
Cessions d'immobilisations	10	5	4
Acquisitions d'immobilisations financières	12	-455	-196
Diminutions des immobilisations financières		474	58
Variation de périmètre			
Variation des dettes sur achat d'immobilisations		908	-457
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)		-4 732	-33 986
Augmentation et réduction de capital			
Achat et revente d'actions propres	17.3	-48	47
Subvention d'investissement reçue			-38
Dividende payé (actionnaires de la société mère et minoritaires)	17.2	-12 066	-11 608
Encaissements liés aux emprunts		21 683	801
Remboursements d'emprunts et dettes financières	18.1	-19 610	-18 085
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers		-9 443	-9 920
Autres flux liés aux opérations de financement (avances preneurs)		-4 975	-1 300
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)		-24 459	-40 104
Variation de la trésorerie nette (D + E + F)		-2 971	-41 792
Trésorerie d'ouverture		28 598	72 697
Trésorerie de clôture	28	25 627	30 904

V – Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes et Réserves	Actions propres	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Résultats	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2013	28 253	183 760	-120	-13 731	28 300	226 462		226 462
Dividende		-11 608				-11 608		-11 608
Affectation résultat non distribué		28 300			-28 300			
Actions propres			53			53		53
Attribution d'actions gratuites		269				269		269
Augmentations de capital	72	-72						
Résultat de cession d'actions propres		39				39		39
Résultat global au 31 décembre 2014				-6 102	40 810	34 708		34 708
Capitaux propres au 31 Décembre 2014	28 324	200 689	-67	-19 833	40 810	249 923	0	249 923
Dividende		-12 066				-12 066		-12 066
Affectation résultat non distribué		40 810			-40 810			0
Actions propres			-58			-58		-58
Attribution d'actions gratuites		97				97		97
Augmentations de capital	74	-74						0
Résultat de cession d'actions propres		10				10		10
Résultat global au 30 Juin 2015				4 354	30 677	35 032		35 032
Capitaux propres au 30 Juin 2015	28 398	229 466	-125	-15 478	30 677	272 938	0	272 938

VI - Annexe aux comptes consolidés semestriels
Période du 1er janvier au 30 juin 2015

1. INFORMATIONS GENERALES	10
2. FAITS CARACTERISTIQUES.....	10
3. CONTEXTE DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS	10
4. PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION ET DE PREPARATION.....	10
5. RECOURS A DES ESTIMATIONS.....	11
6. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
6.1. METHODES DE CONSOLIDATION.....	11
6.2. PERIODE DE CONSOLIDATION	11
6.3. OPERATIONS RECIPROQUES.....	12
6.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	12
6.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
6.6. IMMEUBLES DE PLACEMENT (IAS 40)	12
6.6.1. <i>Méthodologie</i>	<i>12</i>
6.6.2. <i>Juste Valeur.....</i>	<i>13</i>
6.7. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT PORTANT SUR LES IMMEUBLES DE PLACEMENT	13
6.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
6.9. IMMEUBLES DE PLACEMENT EN COURS.....	14
6.10. DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS	14
6.11. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	14
6.12. ACTIFS FINANCIERS.....	14
6.12.1. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>14</i>
6.12.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>15</i>
6.12.3. <i>Prêts et créances</i>	<i>15</i>
6.12.4. <i>Instruments financiers dérivés actifs</i>	<i>15</i>
6.12.5. <i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>16</i>
6.12.6. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	<i>16</i>
6.12.7. <i>Actifs destinés à être cédés.....</i>	<i>16</i>
6.13. CAPITAUX PROPRES.....	16
6.13.1. <i>Titres d'autocontrôle.....</i>	<i>16</i>
6.13.2. <i>Subventions d'investissement</i>	<i>16</i>
6.13.3. <i>Paiements en actions.....</i>	<i>16</i>
6.14. DETTES FINANCIERES.....	17
6.15. DEPOTS DE GARANTIE REÇUS DES PRENEURS	17
6.16. PROVISIONS	17
6.17. FOURNISSEURS.....	17
6.18. IMPOTS.....	18
6.18.1. <i>Impôts courants.....</i>	<i>18</i>
6.18.2. <i>Impôts différés.....</i>	<i>18</i>
6.18.3. <i>Régime SIIC</i>	<i>18</i>
6.19. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AUX SALARIES	18
6.20. REVENUS LOCATIFS.....	18
6.21. PRODUITS ET CHARGES LOCATIVES	19
6.22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES SUR IMMEUBLES	19
6.23. RESULTAT PAR ACTION.....	19
6.24. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	19
6.25. SECTEURS OPERATIONNELS.....	20
6.26. GESTION DES RISQUES.....	20
6.26.1. <i>Risque de marché.....</i>	<i>20</i>
6.26.2. <i>Risque de contrepartie</i>	<i>20</i>

6.26.3.	Risques de liquidité et de crédit	20
6.26.4.	Risque de taux	20
6.26.5.	Risque de marché actions.....	20
6.26.6.	Risque lié à l'évaluation du patrimoine	21
6.26.7.	Risque lié au maintien du Régime SIIC.....	21
7.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21
9.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	22
10.	IMMEUBLES DE PLACEMENT	22
10.1.	IMMOBILISATIONS EN COURS – JUSTE VALEUR.....	22
10.2.	IMMEUBLES DE PLACEMENT	22
10.3.	HIERARCHIE DES JUSTES VALEURS.....	23
10.4.	RESULTAT DE CESSON DES IMMEUBLES	24
10.5.	LOYERS MINIMAUX A RECEVOIR.....	24
11.	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET	25
12.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	27
13.	CREANCES CLIENTS	27
14.	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	27
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	28
16.	ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES.....	28
17.	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	28
17.1.	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	28
17.2.	DIVIDENDE VERSE	28
17.3.	ACTIONS D'AUTOCONTROLE.....	28
17.4.	ACTIONS GRATUITES.....	29
18.	DETTES FINANCIERES.....	29
18.1.	VARIATION DES DETTES FINANCIERES ET GARANTIES DONNEES	29
18.2.	ECHÉANCES DES DETTES FINANCIERES ET VENTILATION TAUX FIXE – TAUX VARIABLE	30
18.3.	ECHÉANCES DES REDEVANCES DE LOCATION-FINANCEMENT	30
18.4.	ENDETTEMENT FINANCIER NET	30
19.	DEPOTS DE GARANTIE.....	31
20.	PROVISIONS.....	31
21.	DETTE D'IMPOT	31
22.	AUTRES PASSIFS COURANTS	31
23.	REVENUS NETS DES IMMEUBLES	31
24.	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	32
25.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	32
26.	RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPOT.....	32
27.	RESULTAT PAR ACTION	32

28.	DETAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	32
29.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	33
30.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	33
31.	EFFECTIFS.....	34
32.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	34

1. Informations générales

La Société ARGAN est une société dont l'activité est centrée sur la construction, l'acquisition et la location de bases logistiques et d'entrepôts.

La société et sa filiale « Immo CBI » sont placées sous le régime fiscal des Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) depuis le 1er juillet 2007.

La Société ARGAN est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B, depuis le 25 juin 2007.

2. Faits caractéristiques

En juin 2015, la société ARGAN a livré l'extension de 12 000 m² de la plateforme située à Dijon, qui passe ainsi de 60 000 m² à 72 000 m².

La société ARGAN s'est également engagée dans la vente de son immeuble de bureau situé à Asnières d'une surface de 3 000 m², dont la vente doit intervenir dans le courant du 4^{ème} trimestre.

3. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés

Les comptes semestriels consolidés, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, ont été arrêtés par le Directoire le 22 juillet 2015.

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe ARGAN sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne mais non entrées en vigueur pour l'exercice considéré, ou celles adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées dans l'Union européenne au 30 juin 2015 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Les normes et interprétations applicables pour le Groupe depuis le 1er janvier 2015, ci-après listées, n'ont pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière à l'exception d'IFRIC 21 qui a pour principale conséquence de constater le coût de la vacance prévisionnelle du 2^{ème} semestre de l'exercice en cours.

Les nouvelles normes entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 sont les suivantes :

- **IFRIC 21** : Droits et taxes
- Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2011-2013

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation.

4. Principes généraux d'évaluation et de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont établis selon le principe du coût historique à l'exception des immeubles de placement, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Application de l'IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »

Le Groupe ARGAN applique depuis le 1^{er} janvier 2013 la norme IFRS 13, laquelle définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme établit une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour les données utilisées dans le cadre des évaluations :

- Niveau 1 : Cours (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs / passifs identiques et disponibles à la date d'évaluation,
- Niveau 2 : Modèle de valorisation utilisant des données d'entrées observables directement ou indirectement sur un marché actif,
- Niveau 3 : Modèle de valorisation utilisant des données d'entrées non observables sur un marché actif.

Le niveau hiérarchique de la juste valeur est ainsi déterminé par référence aux niveaux des données d'entrée dans la technique de valorisation. En cas d'utilisation d'une technique d'évaluation basée sur des données de différents niveaux, le niveau de la juste valeur est alors contraint par le niveau le plus bas.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les hypothèses retenues pour la valorisation des immeubles de placement,
- les dépréciations d'actifs et les provisions,
- l'échéancier courant et non courant de certaines lignes de crédit en cours de tirage,
- l'analyse des contrats de location et les charges locatives, taxes et assurances lorsque leur montant n'est pas définitivement connu à la clôture.

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et d'intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

6. Principes, règles et méthodes comptables

6.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe, c'est-à-dire celles sur lesquelles le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 7 "Périmètre de consolidation".

6.2. Période de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre établissent des comptes ou des situations intermédiaires à même date que celle des comptes consolidés.

6.3. Opérations réciproques

Les créances, dettes, produits et charges résultant d'opérations entre les sociétés consolidées sont éliminés.

6.4. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont traités conformément à la norme IFRS 3. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs acquis et les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence éventuelle entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquis est inscrite dans le poste écart d'acquisition.

6.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées par des licences d'utilisation de logiciels informatiques de faible valeur unitaire.

6.6. Immeubles de placement (IAS 40)

Les biens immobiliers détenus directement ou dans le cadre de contrat de location financement pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, sont classés en « Immeubles de placement » au bilan.

Le patrimoine immobilier est exclusivement constitué d'immeubles en construction et d'immeubles loués en location simple répondant à la définition des immeubles de placement.

ARGAN a opté pour la valorisation de ses immeubles de placement à la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (voir note 4). Ces immeubles ne font par conséquent l'objet ni d'amortissements, ni de dépréciations.

Les immeubles en construction ou en cours de développement sont comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour le cas où la juste valeur ne pourrait être déterminée de manière fiable, l'immeuble est comptabilisé à sa dernière valeur connue augmentée des coûts éventuellement immobilisés sur la période. Lors de chaque arrêté, un test d'impairment permet d'attester que la valeur comptabilisée n'excède pas la valeur recouvrable de l'immeuble.

La juste valeur est retenue sur la base d'évaluations réalisées par un expert indépendant et reconnu. Les expertises répondent aux normes professionnelles nationales du rapport COB / AMF de février 2000 (Barthes de Ruyter) et de la charte d'expertise en évaluation immobilière élaborée sous l'égide de l'I.F.E.I. Les expertises répondent également aux normes professionnelles Européennes TEGOVA. L'évaluation du portefeuille a été faite notamment en accord avec la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière.

6.6.1. Méthodologie

La méthodologie retenue est principalement la technique de capitalisation du revenu net ou d'actualisation de flux futurs. Cette dernière méthode a été privilégiée compte tenu de la diminution des périodes fermes pour la plupart des actifs et de l'évolution complexe des flux prévus dans les baux.

Les valeurs sont retenues hors droits et hors frais. L'écart entre les justes valeurs d'une période à l'autre est enregistré en résultat.

La variation de juste valeur de chaque immeuble inscrite au compte de résultat est déterminée comme suit :

Valeur de marché n – (valeur de marché n-1 + montant des travaux et dépenses capitalisés de l'exercice n).

Les dépenses capitalisées correspondent aux prix, droits de mutation et frais d'acquisition des immeubles.

Le résultat de cession d'un immeuble de placement est calculé par rapport à la dernière juste valeur enregistrée au bilan de clôture de l'exercice précédent.

6.6.2. Juste Valeur

L'évaluation de la juste valeur doit tenir compte de l'utilisation optimale de l'actif (« highest and best use »). Le Groupe ARGAN n'a pas identifié d'utilisation optimale d'un actif différente de l'utilisation actuelle. De ce fait, la mise en œuvre d'IFRS 13 n'a pas conduit à modifier les hypothèses retenues pour la valorisation du patrimoine.

L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement implique le recours à différentes méthodes de valorisation utilisant des paramètres non observables ou observables, mais ayant fait l'objet de certains ajustements. De ce fait, le patrimoine du groupe est réputé relever, dans son ensemble, du niveau 3 au regard de la hiérarchie des justes valeurs édictées par la norme IFRS 13, nonobstant la prise en compte de certaines données observables de niveau 2, tel que détaillé ci-après.

Paramètres principaux	Niveau
<u>Entrepôts</u>	
- taux de rendement	3
- taux d'actualisation DCF	3
- taux de rendement de sortie du DCF	3
- valeur locative de marché	3
- loyer couru	2
<u>Bureaux</u>	
- taux de rendement	3
- taux d'actualisation DCF	3
- taux de rendement de sortie du DCF	3
- valeur locative de marché	3
- loyer couru	2

6.7. Contrats de location-financement portant sur les immeubles de placement

Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que contrats de location-financement. La juste valeur des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-financement est inscrite à l'actif. La dette en capital envers le crédit-bailleur est enregistrée en passifs courants et non courants.

A la clôture, les immeubles concernés sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur (cf. § 6.6).

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

6.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles hors immeubles de placement sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les composants ayant des durées d'utilité plus courtes que la durée de l'immobilisation à laquelle ils se rattachent sont amortis sur leur durée d'utilisation propre.

Les durées d'utilité estimées sont de 3 à 10 ans.

6.9. Immeubles de placement en cours

Les terrains d'assiette d'une opération de construction, ainsi que les constructions en cours, d'un ensemble immobilier destiné à la location sont comptabilisés en immeuble de placement en cours selon les modalités d'évaluation décrites en § 6.6 « immeubles de placement (IAS 40) ».

6.10. Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou semestrielle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'actif, celle-ci étant sa valeur d'utilité ou sa valeur de vente, sous déduction des coûts de cession, si cette dernière est supérieure à la valeur d'utilité.

Les immeubles de placement ne font l'objet d'aucune dépréciation du fait qu'ils sont évalués à leur juste valeur.

6.11. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis, lorsque l'impact est significatif, ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans le compte de résultat.

6.12. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente, les prêts et les créances, les instruments dérivés actifs, les actifs à la juste valeur par résultat et les disponibilités et équivalents de trésorerie.

6.12.1. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés, en cas de perte de valeur, en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Le Groupe n'a pas de tels placements au 30 juin 2015.

6.12.2. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les variations de la juste valeur des titres sont comptabilisées en capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix du marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés.

Le Groupe n'a pas de tels placements au 30 juin 2015.

6.12.3. Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Comptabilisés à l'émission à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux effectif, ils sont dépréciés, en cas de pertes de valeur, en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Le poste « Prêts et créances » non courant comprend les dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à douze mois.

Les autres actifs financiers dont l'échéance est inférieure à douze mois et qui ne sont pas qualifiés « d'actifs financiers à la juste valeur par résultat » sont présentés au bilan en actif courant dans le poste « autres actifs courants ».

6.12.4. Instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert de tenir compte du risque de crédit des contreparties (i.e. le risque qu'une contrepartie manque à l'une de ses obligations) dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

IFRS 13 conserve les obligations d'information sur la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux de l'IFRS 7, qui exige qu'une entité établisse une différence entre les justes valeurs des actifs financiers et passifs financiers en fonction du caractère observable des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur.

Au 31 décembre 2013, la première application d'IFRS 13 par le groupe n'avait pas remis en cause la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers, jusqu'alors de niveau 2 selon IFRS 7 (modèle de valorisation reposant sur des données de marché observables) dans la mesure où l'ajustement au titre du risque de crédit est considéré comme une donnée d'entrée observable.

Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de variation de juste valeur d'un instrument lié à l'évolution des taux d'intérêt.

Le groupe utilise des instruments dérivés pour la couverture de ses dettes à taux variable contre le risque de taux (couverture de flux de trésorerie futurs) et applique la comptabilité de couverture lorsque les conditions de documentation et d'efficacité sont remplies. L'efficacité de la couverture est démontrée si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert sont compensées par les variations de l'instrument de couverture dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

Dans ce cas, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée par contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistré au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est enregistrée immédiatement en résultat de la période. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs,...) et fondée sur des données de marché. Le risque de crédit des

contreparties dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe au 30 juin 2015 n'a pas eu d'impact significatif.

Les dérivés sont classés au bilan en fonction de leur date de maturité.

6.12.5. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par contrepartie du résultat sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine dans le but d'être revendus à court terme, ou des actifs volontairement enregistrés dans cette catégorie, car gérés sur la base d'une valeur liquidative représentative de la juste valeur, dont l'échéance à l'origine est supérieure à trois mois.

Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie sous la rubrique « Variation du fonds de roulement ».

La juste valeur inscrite à l'actif correspond à la valorisation communiquée par les établissements bancaires et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

6.12.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les disponibilités, les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de perte de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition. Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat.

6.12.7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en « Actifs ou passifs destinés à être cédés » sans possibilité de compensation et évalués à la plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession. La juste valeur des immeubles sous promesse de vente correspond à la valeur de vente inscrite dans la promesse, nette des frais de cession à la charge du Groupe.

6.13. Capitaux propres

6.13.1. Titres d'autocontrôle

Conformément à la norme IAS 32, les titres d'autocontrôle ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie est comptabilisée en capitaux propres.

6.13.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont toutes liées à des immeubles de placement. Lors de leur obtention, elles sont déduites de la valeur de l'actif subventionné.

6.13.3. Paiements en actions

Au cours de sa séance du 18 janvier 2013, le Directoire a mis en place un système d'attribution gratuite d'actions relatif à l'exercice 2012 et portant sur 43 855 actions de la Société au bénéfice du personnel salarié et des dirigeants de la société. Ces actions gratuites ne pourront être acquises définitivement par les attributaires visés ci-dessus qu'à l'issue d'une période de deux ans à compter dudit Directoire. Au 30 juin 2015, le nombre d'actions gratuites relatif à ce plan et définitivement acquises en 2015 est de 36 750 actions.

Au cours de sa séance du 21 janvier 2014, le Directoire a mis en place un système d'attribution gratuite d'actions relatif à l'exercice 2013 et portant sur 16 800 actions de la Société au bénéfice du personnel salarié et des dirigeants de la société. Ces actions gratuites ne pourront être acquises définitivement par les attributaires visés ci-dessus qu'à l'issue d'une période de deux ans à compter dudit Directoire. Au 30 juin 2015, le nombre d'actions gratuites relatif à ce plan et pouvant être acquises est de 13 200 actions.

Au cours de sa séance du 20 janvier 2015, le Directoire a mis en place un système d'attribution gratuite d'actions relatif à l'exercice 2014 et portant sur 13 200 actions de la Société au bénéfice du personnel salarié et des dirigeants de la société. Ces actions gratuites ne pourront être acquises définitivement par les attributaires visés ci-dessus qu'à l'issue d'une période de deux ans à compter dudit Directoire. Au 30 juin 2015, le nombre d'actions gratuites relatif à ce plan et pouvant être acquises est de 13 200 actions.

En application de la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", la juste valeur de ces actions gratuites est représentative d'une charge qui sera enregistrée linéairement à compter de leur attribution sur la durée de 2 ans nécessaire pour que l'attribution devienne définitive. La juste valeur de l'action gratuite a été déterminée selon le cours à la date d'attribution diminué des dividendes futurs connus. Ces charges complémentaires sont classées en frais de personnel.

6.14. Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La partie long terme des emprunts avec une échéance supérieure à douze mois à compter de la date de clôture est classée en dettes non courantes et la partie court terme est classée en dettes courantes. Lorsque les échéances ne sont pas définitivement fixées à la date d'établissement des comptes, la société procède par estimation.

Les coûts d'emprunt sont constatés en diminution de celui-ci afin de constater le réel encaissement de trésorerie lié à la souscription de cet emprunt.

Toutefois, les coûts d'emprunt qui sont rattachables à l'acquisition ou à la production d'un bien immobilier sont incorporés comme composante du coût de l'actif lorsqu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable.

6.15. Dépôts de garantie reçus des preneurs

Les dépôts de garantie n'ont pas donné lieu à actualisation car l'incidence de cette dernière serait non significative.

6.16. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 une provision est comptabilisée lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant provisionné est actualisé au taux sans risque lorsque l'effet temps de l'argent est significatif et dans la mesure où un échéancier fiable peut être déterminé. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est inscrite en charge financière. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou n'est pas fixée sont classées en passif non courant.

Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

6.17. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

6.18. Impôts

6.18.1. Impôts courants

Certaines sociétés du Groupe et certains revenus de sociétés qui ont opté pour le régime SIIC restent soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

6.18.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés selon la réglementation et les taux d'imposition qui ont été votés ou annoncés en date de clôture et compte tenu du statut fiscal de la société à la date d'arrêté des comptes. Les impôts différés sont calculés au taux de 33,33%. Les montants ainsi déterminés ne sont pas actualisés conformément aux dispositions d'IAS 12. Le Groupe n'a comptabilisé aucun impôt différé au 30 juin 2015.

6.18.3. Régime SIIC

La société et sa filiale sont placées sous le régime fiscal des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC).

Le régime SIIC permet de bénéficier d'une exonération d'impôt sur les sociétés au titre des revenus locatifs et des plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'immeubles ou de certaines participations dans des sociétés immobilières.

En contrepartie de cette exonération d'impôt, les SIIC sont soumises à une obligation de distribution à leurs actionnaires d'au moins 95 % de leurs bénéfices exonérés provenant de l'activité locative et 60 % des bénéfices exonérés provenant des plus-values de cession d'immeubles ou de participations dans des sociétés immobilières. Les dividendes reçus de filiales soumises à l'impôt sur les sociétés faisant partie du périmètre d'option doivent quant à eux être intégralement redistribués.

L'option pour le régime SIIC, sous réserve du respect des conditions prévues par la loi et tenant notamment à son objet social, la composition de son actif, le montant de son capital social et sa cotation sur un marché réglementé français, a donné lieu au versement d'un impôt sur les sociétés au taux de 16,5 % assis sur la différence entre la valeur vénale de ses actifs immobiliers au jour de l'option pour le régime SIIC et leur valeur fiscale. Cet impôt, également appelé « exit tax » est payable sur quatre ans en quatre versements d'égal montant.

A compter du 1er janvier 2009, le taux de l'impôt de sortie est passé à 19%.

Cette dette a été inscrite dans les dettes d'impôt courant pour la partie payable à moins d'un an et dans les dettes d'impôt non courant pour celle payable à plus d'un an.

En application de la norme IAS 39, cette dette n'étant pas rémunérée, elle a été actualisée au taux de 3,5 %. La différence entre le montant nominal et la valeur actualisée à l'origine a un impact positif sur les capitaux propres et donnera lieu à une charge sur les périodes postérieures jusqu'à extinction de la dette.

6.19. Avantages postérieurs à l'emploi consentis aux salariés

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies consentis aux salariés du Groupe sont constitués par des indemnités de fin de carrière versées à la date du départ à la retraite.

Il est rappelé que les retraites des salariés du Groupe sont versées par des organismes nationaux de retraite fonctionnant par répartition. Le Groupe estimant n'avoir aucune obligation au-delà de celle d'avoir à verser les cotisations à ces organismes, celles-ci sont enregistrées en charge de périodes au titre desquelles elles sont appelées.

6.20. Revenus locatifs

Les produits locatifs sont comptabilisés à la date de facturation et le produit d'une période locative se situant au-delà de la date de clôture est porté en produits constatés d'avance.

Afin de rendre compte correctement des avantages économiques procurés par le bien, les avantages accordés aux locataires (franchises, paliers de loyers, ...) dont la contrepartie se trouve dans le niveau de loyer apprécié sur l'ensemble de la période d'engagement du locataire, sont étalés sur la durée probable du bail estimée par la société sans tenir compte de l'indexation, lorsque l'incidence est significative.

6.21. Produits et charges locatives

Les charges locatives refacturées à l'euro près sont présentées nettes des refacturations faites aux locataires et ne sont pas présentées séparément dans le compte de résultat.

Les charges locatives dont ARGAN assume le risque de dépassement (facturation au forfait) sont présentées distinctement en produits et en charges.

Les charges locatives enregistrent l'ensemble des charges locatives, qu'elles incombent au locataire, au propriétaire, aux locaux loués ou vacants.

6.22. Autres produits et charges sur immeubles

Les autres produits sur immeubles correspondent aux produits qui ne peuvent être qualifiés de loyer ou de charges locatives refacturées (honoraires et prestations de services divers...).

Les autres charges sur immeubles correspondent aux frais de contentieux, créances douteuses, et charges de travaux n'ayant pas la nature de charges locatives.

Considérant qu'ils sont inclus dans la juste valeur des immeubles de placement, les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la rédaction des contrats de location simple sont enregistrés en charges lors de la signature des baux auxquels ils se rattachent et ne sont donc pas comptabilisés en charges sur la période de location.

Dans le cas particulier d'une signature en fin d'année pour laquelle les produits locatifs ne commencent à courir qu'à partir de l'année suivante, ces frais sont considérés comme constatés d'avance.

6.23. Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action prend en compte les actions en circulation et les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe en ayant un effet de dilution. L'effet dilutif est calculé selon la méthode du "rachat d'actions" selon laquelle le nombre théorique d'actions qui serait émis avec une contrepartie au prix de marché (moyenne des cours de l'action) vient en diminution du nombre d'actions résultant de l'exercice des droits.

Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui sert de base au calcul du résultat net par action (avant et après dilution).

6.24. Présentation des états financiers

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure à 12 mois, sont classés au bilan en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

Les charges au compte de résultat sont présentées selon leur nature.

Dans le tableau de flux de trésorerie, le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles est obtenu suivant la méthode indirecte, selon laquelle ce flux net est obtenu à partir, du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les investissements réalisés par location financement sont exclus des activités d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie. La part des redevances correspondant au paiement des frais financiers est

présentée parmi les flux liés aux opérations de financement. La part de redevance correspondant au remboursement en capital est présentée parmi les opérations de financement.

6.25. Secteurs opérationnels

La société n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts dans la mesure où son activité est centrée sur l'investissement immobilier, notamment l'exploitation d'immeubles de placement qui génèrent des produits locatifs et que le Groupe n'a pas d'autres produits ou services pouvant être assimilés à une autre composante de l'entité.

Le patrimoine est composé de bases logistiques implantées sur le territoire français hormis un immeuble de bureaux qui représentent sensiblement moins de 2% des loyers et de la valeur du patrimoine immobilier du Groupe.

6.26. Gestion des risques

6.26.1. Risque de marché

L'activité de la Société est influencée par l'évolution de l'indice national du coût de la construction sur lequel les loyers sont généralement indexés lors de la conclusion des baux. Afin de limiter la sensibilité des loyers à cet indice, la société a mis en place, dans la plupart de ses baux, des systèmes de « tunnel » bornant l'évolution annuelle minimale et maximale des loyers. La capacité de la Société à augmenter les loyers lors des renouvellements de baux est fonction de l'offre et de la demande sur le marché.

La valeur du portefeuille immobilier dépend de nombreux facteurs dont certains évoluent en fonction de l'environnement économique général.

6.26.2. Risque de contrepartie

Les locataires sont en majorité des sociétés ne présentant pas de risque significatif quant à leur solvabilité.

Chaque preneur à bail fait l'objet d'une étude financière préalable, et un suivi de l'évolution de son activité et de sa solvabilité financière est effectué tout au long de la durée du bail.

6.26.3. Risques de liquidité et de crédit

Les caractéristiques de la société (baux conclus sur des durées fermes relativement longues, vacance nulle à ce jour, financement par un endettement à moyen / long terme et majoritairement à taux fixe) lui permettent d'avoir une bonne visibilité sur le niveau prévisionnel de sa trésorerie. Au regard de la trésorerie dont dispose la société et des lignes de crédit confirmées, la société estime ne pas avoir de difficultés à respecter ses échéances de remboursement d'emprunt à moins d'un an. Par ailleurs, la société estime être en mesure de financer ces opérations de développement par accès à des financements moyen / long terme auprès des établissements financiers.

6.26.4. Risque de taux

La politique de la société est de privilégier un endettement à taux fixe. Pour son endettement à taux variable, la société limite la sensibilité des charges financières à l'évolution des taux d'intérêts par la mise en place d'instruments de couverture (Swap taux fixe contre taux variable, CAP et Tunnel). Dans ce contexte, le risque de taux est maîtrisé par la société et son exposition résiduelle en taux variable est faible. Comme détaillé en note 11, la part de son endettement non couvert à taux variable s'établit à 6%.

6.26.5. Risque de marché actions

La Société détenant un certain nombre de ses propres actions en autocontrôle est sensible à la variation du cours de bourse de son propre titre qui impacte le montant de ses capitaux propres. Ce risque n'est pas significatif, compte tenu du faible nombre d'actions propres détenues (cf. note 17.3)

6.26.6. Risque lié à l'évaluation du patrimoine

La société a retenu l'option de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode de la juste valeur. Cette juste valeur correspond à la valeur de marché déterminée à dire d'expert, la société ayant recours à un expert indépendant pour l'évaluation de son patrimoine.

Sur le marché logistique français, le début d'année 2015 a été marqué par le rebond des volumes commercialisés, après une année 2014 en léger retrait. Le marché reste particulièrement favorable à l'investissement avec une surabondance de capitaux et un coût de l'argent au plus bas. Les taux de rendement locatif poursuivent une lente compression, entraînant une variation de juste valeur positive des immeubles de placement.

Cependant, il reste important de noter que la société n'est soumise à aucune obligation de respect de ratios ou covenants liés à la valorisation du patrimoine, envers les établissements financiers dans le cadre de plus de 90% des contrats de prêts qui ont été contractés.

6.26.7. Risque lié au maintien du Régime SIIC

Ces risques sont liés aux contraintes résultant du régime fiscal applicable aux sociétés d'investissements immobiliers cotées, à un éventuel changement des modalités de ce statut ou encore à la perte du bénéfice de ce statut. La Société bénéficie du régime fiscal des SIIC et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de ce régime fiscal est conditionné notamment par le respect de l'obligation de redistribuer une part importante des bénéfices et par le respect de conditions touchant à l'actionnariat de la Société. Il pourrait être remis en cause ou se traduire par des conséquences financières pour la Société en cas de non-respect de ces conditions. Par ailleurs, l'obligation de conserver pendant 5 ans les actifs acquis ayant permis de placer les opérations d'apports ou de cessions par des sociétés industrielles ou commerciales sous le régime de l'article 210 E du Code général des impôts pourrait représenter une contrainte, mais la Société précise qu'elle ne détient que deux actifs acquis sous ce régime. Enfin, la perte du bénéfice du régime fiscal des SIIC et de l'économie d'impôt correspondante ou d'éventuelles modifications substantielles des dispositions applicables aux SIIC serait susceptible d'affecter l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

7. Périmètre de consolidation

Forme	Sociétés	N° SIREN	% d'intérêt et de contrôle au 30/06/2015	% d'intérêt et de contrôle au 31/12/2014	% d'intérêt et de contrôle au 30/06/2014
SA	ARGAN	393 430 608	100,00%	100,00%	100,00%
SARL	IMMO CBI	498 135 920	100,00%	100,00%	100,00%

Les sociétés sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

8. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 30.06.2015
Valeur brute (logiciels)	14			14
Amortissements	-8	-1		-9
Valeur nette	5	-1		5

9. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 30.06.2015
Agencements et matériel de bureau	797	129	17	909
Amortissements	-543	-41	-14	-570
Valeur nette	253	88	3	339

10. Immeubles de placement

10.1. Immobilisations en cours

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31.12.2014	Augmentation	Virement poste à poste	Variation de juste valeur	Valeur brute au 30.06.2015
Valeur des constructions en cours	11 836	21 057		-415	32 478

Les immeubles en construction ou en cours de développement sont comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour le cas où la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, l'immeuble est comptabilisé à sa dernière valeur connue, augmentée des coûts éventuellement immobilisés sur la période. Lors de chaque arrêté, un test d'impairment permet d'attester que la valeur comptabilisée n'excède pas la valeur recouvrable de l'immeuble.

Au 30 juin 2015, le solde des immobilisations en cours est principalement composé de terrains d'assiette et d'un immeuble dont la livraison est réalisée le 10 juillet 2015.

10.2. Immeubles de placement

(En milliers d'euros)	Immeubles de placement 30.06.2015	Immeubles de placement 31.12.14
Valeur à l'ouverture	902 390	839 480
Acquisitions d'immeubles détenus en propre		42 050
En-cours N-1 mis en service et virement poste à poste		2 587
Travaux et constructions sur biens en propriété	127	4 666
Subvention reçues		38
Variation de périmètre		
Travaux financés en location-financement	5 451	9 465
Travaux non refinancés en location-financement	125	3 069
Acquisitions d'immeubles en location-financement		
Juste valeur des immeubles vendus		-3 420
Reclassement en actif destiné à être cédé	-11 250	
Variation de juste valeur	12 927	4 455
Valeur à la clôture	909 770	902 390

Le taux de rendement moyen issu de la valorisation hors droits du patrimoine de la société par des experts indépendants est en baisse et passe de 7,65% au 31 décembre 2014 à 7,40% au 30 juin 2015.

La sensibilité à la variation de ce taux de rendement moyen hors droits sur la valeur vénale du patrimoine est la suivante :

- Une hausse de 0,5% du taux génère une baisse de la valeur vénale du patrimoine de 6,3%
- Une baisse de 0,5% du taux génère une augmentation de la valeur vénale du patrimoine de 7,3%

(En milliers d'euros)	Immeubles de placement 30.06.2015	Immeubles de placement 31.12.14
Juste Valeur des immeubles de placement en propriété	360 606	364 457
Juste Valeur des immeubles en location-financement	549 164	537 933
Total	909 770	902 390

10.3. Hiérarchie des justes valeurs

Classification d'actifs	Juste valeur au 30.06.2015	niveau 2	niveau 3
Immeubles à usage d'entrepôts	909 770		909 770
Immeubles à usage de bureaux			
Total	909 770		909 770

Valeur à l'ouverture (dont en-cours)	914 226
Variation de juste valeur en résultat opérationnel	12 513
Acquisitions d'immeubles et travaux	26 760
Immeubles destinés à la vente	-11 250
Subventions annulées	
Cessions d'immeubles	
Transferts vers ou depuis le niveau 3	
Valeur à la clôture	942 248
Dont immobilisations en cours	32 478
Dont Immeubles de placement	909 770

Les différentes hypothèses retenues pour l'évaluation des justes valeurs par les experts indépendants sont les suivantes (12 actifs sur les 44 actifs du patrimoine ne sont pas pris en compte du fait de leurs spécificités : entrepôts frigorifiques, messagerie, bureaux, baux à construction sur Autorisation d'Occupation Temporaire et locaux vacants) :

Ile de France - 20 actifs							
Valeurs	Loyer €/ m ² / an	Valeur locative €/ m ² / an	Taux d'actualisation sur flux fermes (13 actifs)	Taux d'actualisation sur flux non sécurisés	Taux de rendement théorique à la vente	Net Initial Yield	Taux de capitalisation
Les plus hautes	75,00 €	67,00 €	7,80%	11,10%	11,25%	8,46%	9,04%
Les plus basses	42,00 €	32,00 €	5,65%	6,55%	7,25%	6,26%	6,33%
Moyenne	54,00 €	50,00 €	6,11%	7,61%	8,01%	7,08%	7,38%

Région centre - 3 actifs							
Valeurs	Loyer €/ m ² / an	Valeur locative €/ m ² / an	Taux d'actualisation sur flux fermes	Taux d'actualisation sur flux non sécurisés	Taux de rendement théorique à la vente	Net Initial Yield	Taux de capitalisation
Les plus hautes	36,00 €	42,00 €		8,80%	9,50%	6,81%	7,28%
Les plus basses	35,00 €	35,00 €	6,00%	7,20%	7,75%	6,04%	6,46%
Moyenne	36,00 €	39,00 €	6,00%	8,00%	8,63%	6,43%	6,87%

Rhône Alpes / Bourgogne - 5 actifs							
Valeurs	Loyer €/ m ² / an	Valeur locative €/ m ² / an	Taux d'actualisation sur flux fermes (4 actifs)	Taux d'actualisation sur flux non sécurisés	Taux de rendement théorique à la vente	Net Initial Yield	Taux de capitalisation
Les plus hautes	74,00 €	48,00 €	7,17%	8,27%	8,60%	9,66%	10,04%
Les plus basses	43,00 €	40,00 €	3,87%	6,97%	7,00%	7,20%	7,88%
Moyenne	59,00 €	43,00 €	6,04%	7,63%	7,90%	8,51%	8,99%

Région Nord - 2 actifs							
Valeurs	Loyer €/ m ² / an	Valeur locative €/ m ² / an	Taux d'actualisation sur flux fermes (5 actifs)	Taux d'actualisation sur flux non sécurisés	Taux de rendement théorique à la vente	Net Initial Yield	Taux de capitalisation
Les plus hautes	49,00 €	49,00 €	7,25%	8,25%	8,30%	7,36%	7,50%
Les plus basses	41,00 €	40,00 €	6,75%	8,25%	8,00%	6,70%	6,82%
Moyenne	45,00 €	45,00 €	7,00%	8,25%	8,15%	7,05%	7,15%

Le reste - 2 actifs diffus							
Valeurs	Loyer €/ m ² / an	Valeur locative €/ m ² / an	Taux d'actualisation sur flux fermes (5 actifs)	Taux d'actualisation sur flux non sécurisés	Taux de rendement théorique à la vente	Net Initial Yield	Taux de capitalisation
Les plus hautes	43,00 €	41,00 €		8,30%	8,50%	7,75%	8,29%
Les plus basses	42,00 €	41,00 €	5,80%	6,25%	7,25%	6,96%	7,09%
Moyenne	42,00 €	41,00 €	5,80%	7,28%	7,88%	7,36%	7,69%

10.4. Résultat de cession des immeubles

	Résultat cession immeubles de placement 30.06.2015	Résultat cession immeubles de placement 31.12.2014	Résultat cession immeubles de placement 30.06.2014
Prix de cession des immeubles vendus		3 642	
Juste valeur à l'ouverture des immeubles vendus		-3 420	
Frais de cession et investissements		-127	
Total des résultats de cession		95	

10.5. Loyers minimaux à recevoir

(En milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Loyers minimaux à recevoir	67 164	218 947	70 446	356 557

Ce tableau reflète les engagements locatifs reçus de la part des locataires sous forme de périodes fermes de 3, 6, 9 ou 12 ans.

11. Instruments financiers dérivés et gestion du risque de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Juste valeur au 30.06.2015	Juste valeur au 31.12.2014	Variation de juste valeur	Dont variation de juste valeur en capitaux propres	Dont variation de juste valeur en résultat
Swaps de taux, payeur fixe	-13 890	-17 169	3 278	3 477	-198
Caps et tunnels	-3 183	-3 459	276	878	-602
Total instruments de couverture de flux de trésorerie	-17 074	-20 628	3 554	4 354	-800
<i>Dont contrepartie fonds propres</i>	-15 478	-19 833	4 354		
<i>Dont contrepartie résultat</i>	-1 595	-796	-800		

(En milliers d'euros)	Montant au 30.06.2015			Montant au 31.12.2014		
	Fixe	Variable couvert	Variable non couvert	Fixe	Variable couvert	Variable non couvert
Emprunts	93 814	99 593	125 066	95 500	79 284	129 643
Dette Location financement	38 640	154 369	169 850	39 955	152 550	165 759
Swap Macro		68 387	-68 387		71 642	-71 642
CAP Macro		182 808	-182 808			
Dettes Financières	132 454	505 157	43 721	135 455	303 476	223 760
Total		681 332			662 691	

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer et réduire son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts.

Le Groupe a conclu des swaps d'intérêt et un tunnel, qui permettent de limiter l'impact de la volatilité des flux de trésorerie futurs liés aux paiements d'intérêts relatifs aux emprunts à taux variable.

Selon les termes de ces swaps, le Groupe paie des taux d'intérêt fixes précisés ci-dessous et reçoit des intérêts variables calculés d'après l'Euribor 3 mois sur les montants du principal couvert.

Le Tunnel est un instrument dérivé permettant d'encadrer l'évolution d'un taux variable.

Liste des couvertures déjà souscrites au 1^{er} janvier 2015 :

(En milliers d'euros)	Montant couvert à l'origine	30.06.2015	Type	Taux fixe	Taux variable	Période couverte
Swap 1	21 357	16 042	taux fixe contre taux variable	2,33%	Euribor 3 mois	2010-2017
Swap 3	34 850	27 672	taux fixe contre taux variable	2,395%	Euribor 3 mois	2010-2017
Swap 4	12 415	10 272	taux fixe contre taux variable	2,340%	Euribor 3 mois	2012-2019
Swap macro	99 546	68 387	taux fixe contre taux variable	2,365%	Euribor 3 mois	2010-2017
Swap 5	39 602	33 113	taux fixe contre taux variable	1,98%	Euribor 3 mois	2012-2017
Swap 6	18 430	16 679	taux fixe contre taux variable	2,29%	Euribor 3 mois	2013-2018
Swap 7	4 775	4 127	taux fixe contre taux variable	2,300%	Euribor 3 mois	2013-2018
Swap 8	7 143	5 989	taux fixe contre taux variable	2,050%	Euribor 3 mois	2012-2017
Swap 9	7 600	6 584	taux fixe contre taux variable	2,245%	Euribor 3 mois	2012-2018
Swap 10	8 651	7 622	taux fixe contre taux variable	2,230%	Euribor 3 mois	2012-2017
Swap 11	11 294	9 515	taux fixe contre taux variable	1,800%	Euribor 3 mois	2012-2024
Swap 12 et CAP	21 813	18 798	taux fixe contre taux variable désactivé si Eur>4%	2,900%	Euribor 3 mois	2013-2023
			CAP	5,500%	Euribor 3 mois	2013-2020
Swap 13	5 298	4 909	taux fixe contre taux variable	1,395%	Euribor 3 mois	2013-2023
Swap 14	15 893	14 726	taux fixe contre taux variable	1,395%	Euribor 3 mois	2013-2023
Swap 15	3 348	2 980	taux fixe contre taux variable	1,550%	Euribor 3 mois	2014-2023
Swap 16	47 840	46 883	taux fixe contre taux variable	1,5175%	Euribor 3 mois	2013-2020

Liste des couvertures souscrites en 2015 :

(En milliers d'euros)	Montant couvert à l'origine	30.06.2015	Type	Taux fixe	Taux variable	Période couverte
Swap 17	22 000	21 633	taux fixe contre taux variable	0,5610%	Euribor 3 mois	2015-2030
Swap 18	6 760	6 417	taux fixe contre taux variable	0,3400%	Euribor 3 mois	2015-2022
CAP 19	186 014	182 808	Tunnel	0% - 1%	Euribor 3 mois	2015-2020

12. Autres actifs financiers non courants

(En milliers d'euros)	Montant au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Reclassement moins d'an	Montant au 30.06.2015
Dépôts et cautionnements versés	524	455	-11		968
Avances versées sur immobilisations	1 019		-463		557
Autres Prêts	22		-1		21
Total	1 565	455	-475		1 546

13. Créances clients

(En milliers d'euros)	Montant au 30.06.2015	Montant au 31.12.2014
Créances clients et comptes rattachés	24 230	15 044
Clients douteux	29	
Total brut créances clients	24 259	15 044
Dépréciation	-24	
Total net créances clients	24 235	15 044

Les créances clients correspondent essentiellement aux facturations des loyers du 3^{ème} trimestre 2015 qui sont produites fin mai et en juin 2015.

14. Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	Montant au 30.06.2015	Montant au 31.12.2014
Créances fiscales et sociales	2 736	726
Autres créances d'exploitation	7 688	5 178
Autres charges constatées d'avance	454	141
Autres actifs courants d'exploitation	10 878	6 045
Intérêts d'avance sur location financement	266	217
Autres actifs courants financiers	266	217
Total autres actifs courants	11 144	6 262

Les créances fiscales concernent essentiellement la TVA récupérable. Les autres créances d'exploitation enregistrent notamment des provisions sur frais de notaire.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	Montant au 30.06.2015	Montant au 31.12.2014	Variation
Titres de placement sans risque et très liquides	24 787	19 051	5 736
Disponibilités	839	9 640	-8 801
Trésorerie	25 627	28 691	-3 065

Les titres de placement sont constitués principalement de dépôts à terme et de SICAV de trésorerie.

16. Actifs destinés à être cédés

	Montant au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Montant au 30.06.2015
Actifs destinés à être cédés		11 250		11 250

(Cf. faits caractéristiques de l'exercice)

17. Capitaux propres consolidés

17.1. Composition du capital social

(En euros)	Nombre d'actions émises	Valeur nominale	Montant du capital après l'opération	Montant de la prime après l'opération
Position au 1er janvier 2015	14 162 128	2	28 324 256	45 532 425
Actions gratuites	36 750	2	73 500	-80 850
Dividende				-12 064 390
Affectation Résultat 31 décembre 2014				
Montant du capital au 30 juin 2015	14 198 878	2	28 397 756	33 387 186

17.2. Dividende versé

(En euros)	30.06.2015	31.12.2014
Dividende net par action en euros	0,85	0,82
Dividende global versé	12 066 218	11 608 288
Impact de l'option du paiement du dividende en actions		
Dividende payé	12 066 218	11 608 288

17.3. Actions d'autocontrôle

(En milliers d'euros)	Montant à la clôture	Montant à l'ouverture	Variation	Résultat de cession
Coût d'acquisition	125	67	58	10
Dépréciation				
Valeur nette	125	67	58	
Nombre de titres d'autocontrôle	6 353	3 767	2 586	

17.4. Actions gratuites

	Plan 2014	Plan 2013	Plan 2012	Plan 2011
Date d'attribution	20/01/2015	21/01/2014	18/01/2013	31/01/2012
Nombre de bénéficiaires	7	7	7	8
Date d'acquisition	20/01/2017	21/01/2016	18/01/2015	31/01/2014
Nombre d'actions gratuites	13 200	13 200	36 750	35 800
Cours à la date d'attribution	19,45	14,9	12,52	12,18
Dividende / action attendu année N+1 (en €)	0,85	0,82	0,80	0,80
Dividende / action attendu année N+2 (en €)	0,90	0,85	0,80	0,80
Juste Valeur des actions (en €)	17,7	13,23	10,92	10,58
Charge comptabilisée au titre de la période	51 849	43 539	9 345	

18. Dettes financières

18.1. Variation des dettes financières et garanties données

(En milliers d'euros)	Montant au 31.12.2014	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virements poste à poste	Montant au 30.06.2015
Emprunts	221 485		22 000		-7 645	235 840
Emprunt obligataire	65 000					65 000
Location-financement	334 786		16 250		-21 903	329 133
Frais d'émission	-3 744		-317	374		-3 687
Dettes financières non courantes	617 527		37 933	374	-29 549	626 285
Emprunts	17 942			-7 954	7 645	17 633
Location-financement	23 479			-11 656	12 192	24 015
Intérêts courus emprunts	2 068		3 903	-2 068		3 903
Concours bancaires	93			-93		
Billet de trésorerie						
Intérêts courus concours bancaires						
Dettes financières courantes	43 582		3 903	-21 771	19 837	45 551
Emprunt(s) sur actifs destinés à être cédés					9 712	9 712
Total dettes financières brutes	661 109		41 837	-21 397		681 548

Plus de 90% des emprunts souscrits ne sont pas assortis de covenants.

Par ailleurs, lors de leur mise en place, la plupart des emprunts a fait l'objet, à titre de garantie auprès des établissements financiers :

- de prise d'hypothèque et de privilège de prêteurs de deniers sur les immeubles concernés, à hauteur de :
 - au 30 juin 2015 : 249 973 K€
 - au 31 décembre 2014 : 235 627 K€
- de cautions accordées par la société ARGAN, à hauteur de :
 - au 30 juin 2015 : 23 471 K€
 - au 31 décembre 2014 : 24 289 K€

18.2. Echéances des dettes financières et ventilation taux fixe – taux variable

(En milliers d'euros)	30.06.2015	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	31.12.2014
Emprunts à taux variable (a)	224 659	14 157	58 669	151 834	208 927
Emprunts à taux fixe	93 814	3 477	78 004	12 333	95 500
Dette crédit-bail taux variable (a)	324 219	31 034	93 385	199 799	318 309
Dette crédit-bail taux fixe	38 640	2 691	11 604	24 345	39 955
Frais d'émission	-3 687	-729	-2 103	-855	-3 744
Dettes financières en capital	677 645	50 630	239 559	387 456	658 947

(a) Taux variable à l'origine – la part couverte de ces emprunts est précisée à la note 11

La société a procédé à une estimation des échéances relatives à ces lignes de crédit.

En tenant compte des couvertures de taux mises en place par le Groupe, une variation de + 50 bp de l'euroibor 3 mois aurait un impact de + 0,6 M€ sur le résultat financier de la période.

La part à moins d'un an comprend le capital à rembourser sur les actifs destinés à être cédés.

18.3. Echéances des redevances de location-financement

(En milliers d'euros)	Engagement crédit-bail au 30.06.2015	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	Prix de levée de l'option
Redevances de crédit-bail à taux fixe	49 154	4 316	16 892	19 971	7 975
Redevances de crédit-bail à taux variable	372 914	39 901	117 433	165 800	49 780
Total redevances de crédit-bail futures	422 068	44 217	134 325	185 771	57 755

Les échéances (capital et intérêts) des contrats de location-financement à taux variable incluses dans le montant de l'engagement présenté ci-dessus au titre des contrats de crédit-bail, ont été calculées en retenant le taux d'intérêt en vigueur à la date d'arrêt.

18.4. Endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette.

(En milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014	Variation
Dettes financières brutes	681 548	661 109	20 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-25 627	-28 691	3 064
Endettement financier net	655 921	632 418	23 503

19. Dépôts de garantie

(En milliers d'euros)	Montant au 30.06.2015	Montant au 31.12.2014	Variation
Dépôts de garantie locataires	7 100	7 099	1

20. Provisions

(En milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Montant à la clôture
Provisions pour charges courantes	17				17
Provisions pour risques non courants					
Provisions risques et charges	17				17
Dont provisions utilisées					
Dont provisions non utilisées					

21. Dette d'impôt

Depuis 2011, il n'existe plus d'impôt différé étant donné que toutes les sociétés du groupe ont opté pour le régime SIIC.

22. Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	Montant au 30.06.2015	Montant au 31.12.2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 370	2 937
Dettes fiscales	7 941	3 975
Dettes sociales	296	248
Autres dettes courantes	180	301
Produits constatés d'avance	18 609	18 400
Total autres passifs courants	35 397	25 861

Les dettes fiscales concernent essentiellement la TVA collectée sur les encaissements et les charges à payer.

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales au 30 juin 2015 sont majorées des conséquences du traitement de l'IFRIC 21, (constatation de la totalité des impôts et taxes à la date du fait générateur d'obligation).

Les loyers étant facturés trimestriellement et d'avance, les produits constatés d'avance sont relatifs aux loyers du trimestre qui suit la date d'arrêté.

23. Revenus nets des immeubles

(En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Revenus locatifs	33 454	32 749
Charges locatives facturées au forfait		
Autres produits sur immeubles		
Total des produits sur immeubles	33 454	32 749
Charges locatives (avec refacturation forfaitaire)		
Autres charges sur immeubles		
Total des charges sur immeubles		
Revenus nets des immeubles	33 454	32 749

24. Coût de l'endettement financier net

(En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Revenus VMP monétaires <3 mois		
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	160	342
Résultat des couvertures de taux		
Produits de trésorerie	160	342
Intérêts sur emprunts et découverts	-11 438	-11 612
Instruments dérivés	-198	-272
Frais d'émission emprunt	-374	-371
Résultat des couvertures de taux	-602	
Coût de l'endettement financier brut	-12 612	-12 255
Coût de l'endettement financier net	-12 452	-11 913

25. Autres produits et charges financiers

Il n'y a aucun montant constaté au titre de ce semestre.

(En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Pénalités remboursement anticipé des emprunts		
Actualisation Exit tax		
Autres produits et charges financiers		

26. Rapprochement de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Bénéfice avant impôts	30 382	17 296
Charge (Produit) d'impôt théorique au taux en vigueur en France (taux de 33,33%)	-10 127	-5 765
Incidence du secteur non taxable	10 127	5 765
Reprise des impôts différés des sociétés SIIC		
Exit tax actualisée		
Contribution exceptionnelle 3% sur distribution	296	-315
Impôt société sur exercices antérieurs		
Autres décalages		
Charge d'impôt effective	296	-315

27. Résultat par action

Calcul du résultat par action	30.06.2015	31.12.2014	30.06.2014
Résultat net, part du groupe (Milliers d'€)	30 677	40 810	16 981
Nombre moyen pondéré d'actions en capital	14 195 020	14 160 068	14 136 819
Actions propres (pondérées)	-3 818	-6 207	-6 954
Nombre d'actions retenues	14 191 202	14 153 861	14 129 865
Résultat par action (en euros)	2,16	2,88	1,20

28. Détail de certains postes du tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 627	28 691
Concours bancaires, billets de trésorerie et intérêts		-93
Trésorerie du tableau des flux de trésorerie	25 627	28 598

29. Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Engagements reçus :		
Lignes de crédits reçues non utilisées		291
Cautions reçues des locataires	11 990	10 870
Total engagements actif	11 990	11 161
Engagements donnés :		
Cautions et garanties données	1 397	5 739
Total engagements passif	1 397	5 739
Engagements réciproques :		
Engagements construction d'immeubles de placement	40 507	351

30. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

	Actifs / Passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs / Passifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs / Passifs au coût amorti	Coût historique	Juste valeur par capitaux propres	Total	Juste Valeur
Immobilisations financières		989				557		1 546	1 546
Disponibilités	8 622				17 004			25 627	25 627
Instruments financiers courants et non courants									
Autres actifs						34 659		34 659	34 659
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	8 622	989			17 004	35 216		61 832	61 832
Dettes financières non courantes					626 285			626 285	626 285
Instruments financiers courants et non courants	1 595						15 478	17 074	17 074
Dettes financières courantes					45 551			45 551	45 551
Dettes financières sur actifs destinés à la vente		9 712						9 712	9 712
Autres passifs						16 788		16 788	16 788
Dépôt de garantie						7 100		7 100	7 100
TOTAL PASSIFS	1 595	9 712			671 836	23 888	15 478	722 510	722 510

31. Relations avec les parties liées

La rémunération des membres du Directoire et de certains membres du Conseil de surveillance se présente comme suit sur la période :

Avantages dirigeants (En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Salaires	342	260
Jetons de présence	16	16
Rémunération globale	358	276

Le Directoire est composé d'un membre supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2014.

La société n'a mis en place aucun dispositif particulier de retraite ou d'indemnités en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux. A l'exception des dirigeants, aucune autre partie liée n'a été identifiée.

32. Effectifs

Effectifs	Cadres	Non cadres	Total
Effectif moyen au 30 juin 2014	10	4	14
Effectif moyen au 30 juin 2015	12	3	15

33. Evénements postérieurs à la clôture

L'extension de l'immeuble du Coudray-Monceaux a été livrée le 10 juillet 2015.